



COMPTE RENDU Conseil municipal du 12 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 12 juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 juin 2025, s'est réuni à la Salle du conseil en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabien BOURIEZ, maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs Fabien BOURIEZ, Arlette DUPILET, Marie-Yacinthe BRASSART, Daniel GAMBIEZ, Nadine DELBOUILLE, Eric MOREAU, Marjorie JACQMART-ANSELMET, Alain GOURMAUD, Marie Françoise DUPONT, Viviane COASNE, Jean-Claude BOUGAMONT, Joëlle MONCEAU, Pierre-Yves ANSELMET, Dominique VASSEUR, Micheline SWIATEK, Jean-Luc MENET, Thérèse LESIEUX, Olivier BRUNIAU, Michel DEMORY, Thomas DEMORY, Christine LE VELY, Alain BOURIEZ

Excusés : Gilles MARLIER procuration à Marie-Yacinthe BRASSART, Didier LAUPIES procuration à Fabien BOURIEZ, Philippe BOEZ procuration à Arlette DUPILET, Isabelle DUBOIS procuration à Daniel GAMBIEZ, Françoise BETRANCOURT procuration à Viviane COASNE

Absent excusé sans procuration : Claude UZNANSKI

Absent : Raphaël BRICE

Monsieur Alain GOURMAUD est élu secrétaire.

INFORMATIONS :

Sortie à Pairi Daiza

Devant le succès des inscriptions complètes dès le premier jour, Après validation du bureau, M. le Maire a pris la décision d'ajouter un second bus. Cela représente un effort financier important pour la commune, soit 4 000 € mais 106 Fenainois pourront ainsi participer à cette belle sortie le 26 juillet 2025. Aucune personne inscrite dans les délais y compris sur la liste complémentaire n'a été laissée de côté.

Point Cimetière Reprise des concessions

Récemment des élus, DGS et techniciens sont allés au cimetière pour des constats d'abandon. La procédure est engagée pour 10 concessions. Après un an, sans réaction des concessionnaires, elles sont considérées comme abandonnées. Pour 7 autres, une délibération de décembre a acté la fin de la procédure et pour 41 autres, il faut vérifier dans les dossiers que la procédure a bien été menée à son terme, pour la plupart avant 2008. On peut alors enlever les restes de maçonnerie et les monuments par les services techniques ou une entreprise. Si l'emplacement est destiné à être une nouvelle concession, les restes sont exhumés par une entreprise spécialisée, identifiés et réinhumés dans l'ossuaire communal. L'objectif est d'éviter que les tombes bien entretenues voisinent des tombes abandonnées, de proposer les emplacements à de nouveaux concessionnaires si c'est assez près d'une allée, et, ce faisant, limiter l'extension du cimetière sur des terres agricoles.

Point Distributeur Crédit Agricole

Le Crédit Agricole a fermé son agence sur la commune le 15 mai dernier. Il reste actuellement un distributeur automatique de billets (DAB), qui restera en place jusqu'à l'installation d'un DAB extérieur pérenne.

L'emplacement de ce nouveau distributeur a été validé après plusieurs visites sur le terrain. Nous avons envisagé sa réinstallation dans le bureau de poste, à l'emplacement de l'ancien DAB. Malheureusement, cette option n'a pas pu aboutir car le local n'est pas blindé, condition indispensable pour sécuriser l'appareil.

Le nouveau DAB de 12m² sera donc installé sur deux places de parking situées à proximité du café.

Il y a eu un démarrage difficile avec le chargement du distributeur. Jusqu'à récemment, cette tâche était assurée par le Crédit Agricole. Elle est désormais prise en charge par la société Brinks, ce qui devrait améliorer la situation. Le seuil de rechargement a été relevé pour éviter les ruptures. Tout devrait progressivement rentrer dans l'ordre.

La gestion immobilière a finalisé le plan technique. La convention devrait être signée au prochain conseil.

Projet Parking Ferry

5 entreprises ont candidaté, le 5 juin, le bureau d'études est venu présenter son rapport d'analyse des offres reçues pour la mission de maîtrise d'œuvre. C'est la société AGECI qui a été retenue : elle a répondu à l'ensemble des critères techniques et financiers et a obtenu la meilleure note tant sur le plan technique que sur le critère de prix. Le montant de la maîtrise d'œuvre s'élève à 6 601,20 € TTC.

Projet jardin public

Le schéma directeur du projet d'aménagement est maintenant défini : démolition de l'ancienne maison et la bibliothèque, création d'une aire de jeux dédiée aux enfants de 2 à 6 ans, un chemin des senteurs et un jardin paysager, installation d'une halle couverte de 125 m², ouverte à diverses utilisations

Le projet sera présenté en détail lors de la réunion publique du 25 juin à 18h30. Un premier chiffre (hors subventions) est estimé à 1,2 million d'euros TTC

Vestiaires Terrain Synthétique

Pour ce projet, le maître d'œuvre est choisi, il accompagnera la commune dans la conduite du projet. Prochaine étape : lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

Jeux Parc du Rond-Point

Les travaux d'installation des jeux au parc du rond-point ont été lancés sans demande de subvention.

La CAF aurait pu participer financièrement, à condition que le parc soit réservé exclusivement aux centres aérés et le secteur jeunes ou bien avec une proratisation complexe selon les heures d'utilisation par les autres enfants.

Face à ces contraintes, après validation du bureau, M. le Maire a décidé de lancer les travaux sans solliciter de financement de la CAF, afin de garantir un accès libre à tous les enfants. Montant des travaux : 74 683 € TTC

Voiries au Rond-Point

Toujours au niveau du rond-point, dans le nouveau lotissement, les élus ainsi que des représentants de Cœur d'Ostrevent Agglomération ont participé à une réunion de travail avec l'assistant à maîtrise d'œuvre en vue de la remise en état des voiries.

Les trottoirs seront refaits dès cette année et ces travaux seront pris en charge par Cœur d'Ostrevent.

Salle des Sports E.Broutin

Une entreprise étudie les travaux de construction de sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR), ainsi que la réfection des douches. Un devis concernant la réfection du sol est attendu.

Aménagements des rues Gabriel Péri et Marcel Cachin

Le 24 avril, une réunion publique a eu lieu concernant la réfection de la bande de roulement de la rue Péri, ainsi que pour étudier les possibilités de mise en sens unique.

Lors de cette réunion, un administré a proposé une mise en impasse de la rue.

Après consultation et validation des riverains, cette solution a été retenue.

Ainsi, il ne sera plus possible de redescendre la rue Péri en venant de la rue Victor Hugo.

Le 5 juin, une autre réunion publique a été organisée avec les riverains de la rue Marcel Cachin afin de recueillir un retour d'expérience sur les ralentisseurs existants et annoncer la réfection de la bande de roulement

A l'unanimité, les habitants ont demandé de ne pas repositionner les ralentisseurs après les travaux.

Les trottoirs ne seront pas refaits dans l'immédiat, mais ils seront remis en forme et rechargés en schistes. Leur réfection complète sera envisagée lorsque Noréade interviendra sur les réseaux, qui sont actuellement en bon état.

Vidéo Protection

La troisième vague de déploiement du système de vidéoprotection est en cours sur la commune.

Point Carnaval

Trois bénévoles gravitent autour de Marjorie et Pierre-Yves pour les épauler dans l'organisation du carnaval. Sur le parcours, 10 sociétés extérieures participeront sur un total de 22. Chaque société sera précédée d'une pancarte la présentant. Le conseil municipal distribuera des paquets de confettis aux enfants. Tout au long du parcours, les mascottes offriront également de petits cadeaux aux plus jeunes.

Un point de ravitaillement en eau sera installé à mi-chemin pour les participants.

Le cortège sera animé par un char à confettis placé au centre de la parade. Pour clôturer le défilé, les célèbres Gilles feront leur entrée en scène.

Un total de 350 kg de confettis est prévu. Des bénévoles ont déjà commencé à les mettre en sachets, qui seront distribués à l'arrivée sur la place.

À leur arrivée, chaque société sera brièvement présentée et réalisera une petite démonstration avant de rejoindre la cour de l'école, où une collation leur sera servie avant le retour.

Point ressources humaines

Dans le cadre de la gestion des effectifs, nous avons lancé un appel à candidature en interne pour un poste à temps complet, en vue de la titularisation d'un agent au service technique. À ce jour, quatre agents actuellement en CDD pour des remplacements ont postulé ce poste. Par ailleurs, deux appels à candidature en interne ont été ouverts pour des postes à temps non complet afin de recruter deux agents d'entretien. Ces recrutements visent à remplacer un départ à la retraite et à compenser un décès au sein du personnel.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 avril 2025

ADOpte A L'UNANIMITE

AFFAIRE GENERALE

1. Installation d'un conseiller municipal

Suite à la démission de madame Dorothée CUIGNEZ, Alain BOURIEZ, 23^{ème} candidat de la liste « Mieux Vivre à Fenain » a été installé au conseil municipal. A.DUPILET, première adjointe lui a remis l'insigne et la charte de l' élu.

2. Modification des commissions communales

Considérant la démission de madame Dorothée CUIGNEZ, il convient de modifier la composition des commissions communales. A.BOURIEZ lui succède dans les commissions : urbanisme-travaux, finances-ressources humaines, communication.

ADOpte A L'UNANIMITE

3. Modification de la commission d'appel d'offres

Suite à l'élection de Monsieur Fabien BOURIEZ aux fonctions de maire en date du 24 février 2025, il sera remplacé par Arlette DUPILET dans la commission d'appel d'offre.

ADOpte A L'UNANIMITE

4. Délégations consenties au Maire par le conseil municipal

L'article L2122-22 du Code général des Collectivités territoriales permet au Conseil municipal de déléguer certaines de ses compétences au Maire. Le but de ces délégations est d'accélérer la prise de décisions des communes et d'éviter de convoquer le Conseil Municipal sur chaque demande. La loi liste les matières qui peuvent être déléguées.

Le Conseil municipal délibère sur ces délégations listées dans l'Article L2122-22 du CGCT.

ADOpte A L'UNANIMITE

FINANCES

5. Sollicitation du dispositif « Hauts de France en fête » dans le cadre du carnaval

La commune organise un carnaval le 13 juillet 2025 dont le coût prévisionnel est estimé à 24 100 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Région dans le cadre du dispositif « Hauts de France en fête »

Le conseil municipal :

- ✓ Approuve le projet d'organisation du carnaval pour un montant prévisionnel de 24 100 € TTC
- ✓ Autorise monsieur le maire à solliciter la subvention de la Région Hauts de France au titre du dispositif « Hauts de France en fête » à hauteur de 5 000 €
- ✓ Autorise monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

6. Subvention complémentaire au FES (Fenain Espérance Sportive)

Lors des attributions des subventions 2025 aux associations, la commission avait décidé de n'attribuer que la moitié de la subvention au FES (Fenain Entente Sportive) suite aux nombreuses plaintes concernant l'état des sanitaires après les matchs.

A ce jour, la situation s'est améliorée.

Le conseil municipal approuve le versement de la subvention supplémentaire de 5 000 € au FES.

ADOpte A L'UNANIMITE

7. SIA Habitat / garantie d'emprunt/ Réhabilitation de 12 logements cité près d'Erre et 46 logements Cité des Tilleuls

SIA habitat a contracté un emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de financer le programme de réhabilitation de 12 logement cité près d'Erre 46 logements cité des Tilleuls

- ✓ Contrat n° 167975 d'un montant total de 579 653.00 € pour le programme de réhabilitation de 12 logements cité près d'Erre. Il se décompose comme suit :
 - PAM d'un montant de 303 653.00 €
 - PAM Eco prêt d'un montant de 276 000.00 €
- ✓ Contrat n°167973 d'un montant total de 3 262 121.00 € pour le programme de réhabilitation de 46 logements cité des Tilleuls. Il se décompose comme suit :
 - PAM Eco prêt, d'un montant 1 058 000.00 €
 - PAM d'un montant de 2 204 121.00 €

L'obtention des prêts est conditionnée à l'obtention par l'organisme de logements sociaux d'une garantie d'emprunt souscrite auprès des collectivités locales.

Le conseil municipal délibère sur la garantie d'emprunt. Une délibération est prise pour chacun des contrats de prêts qui seront annexés à la délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

8. Demande d'admission en non-valeur

Le Trésorier a présenté une liste de créances qu'il n'est pas parvenu à recouvrer pour un montant total de 1 048.99 €, la plupart du temps pour insolvabilité du créancier et après épuisement de toutes les procédures.

Le conseil municipal admet ce montant en non-valeur.

ADOpte A L'UNANIMITE

9. Décision modificative : Constitution de provision pour risques et charges : créances douteuses

Le retard de paiement fait porter un risque sur le recouvrement de la créance.

Il se traduit comptablement par la constatation d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers, ce qui contribue à donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité.

Il est recommandé de constater une provision d'un montant au moins égal à 15 % du total des créances de plus de 2 ans, non encore acquittées.

Le conseil municipal décide de prévoir à l'article 6817 « créances douteuses » les crédits nécessaires pour constituer une provision à hauteur de 633 € (soit 15% de 4 219.19 €).

Pour effectuer ces écritures, il convient de réaliser un virement de crédit comme suit :

	Compte	Fonction	Chapitre	Montant
DEPENSE	6817 – Créances douteuses	01	68	+ 633 €
DEPENSE	6042	7212	011	- 633 €

ADOpte A L'UNANIMITE

10. Rétrocession d'une concession funéraire

Par courrier en date du 16 mai, une administrée nous informe vouloir renoncer à la concession funéraire acquise en 1978 dans le cimetière communal pour un montant de 549.10 francs.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à reprendre la concession pour un montant équivalent à celui de l'acquisition soit 83.71 € et à signer tous les documents relatifs à ce dossier

ADOpte A L'UNANIMITE

11. Tarifs école de musique

A. DUPILET précise que, pour cette année scolaire, l'école de musique compte 43 élèves dont 7 extérieurs. Initiation musicale : 9 enfants de maternelle suivent des cours d'initiation, 8 les cours théoriques. IL y a 10 élèves au cours de piano, 9 au cours de batterie, 5 au saxophone, 5 à la guitare, 4 à la clarinette et 3 à la flûte.

En 2024, les salaires des professeurs ont coûté 60 248.43€ avec une participation des familles de 5 175.00€ soit 8 % du coût.

C. LE VELY s'inquiète de ne pas voir dans le tableau la gratuité des cours pour les membres de l'harmonie. En effet, ce n'est pas écrit mais toujours valable pour l'instrument que pratique le musicien au sein de l'harmonie et éventuellement l'apprentissage d'un second instrument.

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs 2024/2025 pour l'année scolaire 2025/2026 :

		2025 -2026		
		1 ^{er} – 2 ^{ème} élève	3 ^{ème} élève et +	extérieur
Eveil musical	Non imposable avant réduction	15.00	15.00	60.00
	Imposable	30.00	30.00	
Formation musicale et/ou instrumentale	Non imposable avant réduction	49.00	Gratuit	120.00
	Imposable	59.00	41.00	
Formation musicale et piano / guitare	Tarif unique	228.00	159.00	460.00
Formation musicale et piano + 1 instrument	Non imposable avant réduction	163.00	114.00	350.00
	Imposable	174.00	121.00	

ADOpte A L'UNANIMITE

12. Tarifs restauration scolaire

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs pour l'année scolaire 2025/2026

	Tarifs 2024- 2025
Tranche 1 :	3.18 €
Tranche 2 :	3.29 €
Tranche 3 :	3.65 €
Tranche 4 :	3.76 €

ADOpte A L'UNANIMITE

13. Tarifs garderie périscolaire

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs 2024/2025 pour l'année scolaire 2025/2026

Garderie	Tarifs 2024/2025
Matin	0,40 € le 1/4 d'heure
Après midi	1,20 € la première 1/2 heure (gouter compris)
	0,40 € les 1/4 heures suivantes

ADOpte A L'UNANIMITE

14. Tarifs ALSH Juillet à la demi-journée

Par délibération 2025-042 du 4 avril 2025, le conseil municipal a approuvé les tarifs de l'accueil de loisirs de juillet comme suit :

QF CAF	TARIFS FENAINOIS		EXTERIEURS
0 à 369€	$(0,25€ \times 8h \times 14j) + (14j \times 3,18€)$	72,52 €	83,42 €
370 à 499 €	$(0,45€ \times 8h \times 14j) + (14j \times 3,29€)$	96,46 €	113,11 €
500 à 700€	$(0,60€ \times 8h \times 14j) + (14j \times 3,65€)$	118,30 €	139,65 €
700 à 1000€	$(0,80€ \times 8h \times 14j) + (14j \times 3,76€)$	142,24 €	169,64 €
1001€ et +	$(1,00€ \times 8h \times 14j) + (14j \times 3,76€)$	164,64 €	197,34 €

C. LE VELY demande si accueillir des enfants à besoins particuliers est une nouveauté. Non, répond M.JACQMART ANSELMET, mais jusqu'à présent ils étaient accueillis à la journée. Ce sont de nouvelles demandes et elles sont étudiées avec l'association « Eveil Pluriel » qui nous conseille pour le meilleur accueil possible. A.DUPILET ajoute que le centre de loisirs accueille aussi ponctuellement des enfants de l'IME accompagnés par leurs éducateurs pour vivre des activités communes.

A.DUPILET s'étonne que dans un post, A.BOURIEZ a écrit que les tarifs ALSH étaient élevés et que pour le prix on pouvait « *se payer une semaine de vacances en bungalow* ». A.BOURIEZ répond que ce sont « *les remontées qu'il a eu* » : un bungalow en Bretagne pour 600€ ». A.DUPILET rappelle qu'à la location, il faut ajouter le voyage, la nourriture et les loisirs. Pour rappel, 3 semaines au centre de loisirs c'est entre 72 et 164 € avec des sorties : une ferme pédagogique, Cita Parc pour les plus jeunes, une sortie au bowling de Valenciennes et au parc St Paul. Pour tous les enfants une journée jeux gonflables et une sortie au cinéma d'Aniche.

Le conseil municipal adapte les tarifs afin d'accueillir des enfants ayant des besoins particuliers (ex : atteint d'un handicap ...) :

Tarif horaire x le nombre d'heure de fréquentation x le nombre de jours
+ le tarif cantine si l'enfant fréquente la cantine.

ADOpte A L'UNANIMITE

15. Tarifs des locations de salles et du matériel 2026

A.DUPILET présente le bilan de l'occupation des salles pour l'année 2024.

Pour rappel, la salle polyvalente est louée 627 € à un Fenainois et 854 € à un extérieur. Elle a été réservée 9 fois pour des événements municipaux, prêtée 16 fois aux associations et louée 15 fois dont 13 fois par des Fenainois soit un gain de 9 859 €

La salle Croix-Rouge est louée 303 € à un Fenainois et 421 € à un extérieur. Elle a été réservée 4 fois pour des événements municipaux, prêtée 9 fois aux associations et louée 32 fois dont 29 Fenainois soit un gain de 10 050 €.

La salle polyvalente a été inoccupée 10 week-ends et la salle de la Croix-Rouge 6 week-ends. Au total un gain de 19 909 € et un don de 900 € au CCAS pour les locations par des élus et employés. (En 2023, c'était 16 865 € et un don de 990 € au CCAS)

Il y a eu des investissements dans les deux salles pour un coût de 11 575,17€ (salle polyvalente travaux alarme 5 352,77 € + VMC 2 543,96 €, salle Croix-Rouge 3 678,44 € remplacement du limiteur de son par Capelect).

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs pour 2026 en ce qui concerne la salle polyvalente mais d'augmenter ceux concernant la salle de la Croix-Rouge car elle vient d'être équipée d'un lave-vaisselle professionnel au prix de 4 533 €. En augmentant le montant de la location qui était de 303 € à 333 € pour les Fenainois et pour les extérieurs passer de 421 € à 451 € l'appareil serait amorti en 6 ans.

O.BRUNIAU préférerait que l'on n'augmente pas pour les Fenainois.

En marge de la délibération, C.LE VELY signale l'état des rideaux de la salle polyvalente, M.le Maire fait le nécessaire pour le nettoyage.

Le Conseil Municipal valide la revalorisation des tarifs 2025 pour l'année 2026 uniquement pour la salle de la Croix-Rouge.

ABSTENTION 3 (C.LE VELY, O.BRUNIAU, A.BOURIEZ) POUR 18

16. Tarifs des concessions funéraires 2026

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs 2025 pour l'année 2026.

ADOpte A L'UNANIMITE

17. Tarifs des autres tarifs communaux 2026

Le Conseil Municipal valide la revalorisation du tarif pour la fourrière des chats mais maintient les autres tarifs.

Fourrière	Tarifs 2025	Proposition Tarifs 2026
Chien 1 ^{er} jour	27 €	27 €
Chien jour supplémentaire	14 €	14 €
Chat 1 ^{er} jour	14 €	15 €
Chat jour supplémentaire	9 €	9 €

ADOpte A L'UNANIMITE

18.Redevance pour Occupation du Domaine Public (RODP) – Télécommunications par Orange 2025

Orange occupe le domaine public avec ses réseaux de télécommunication. A ce titre, elle doit verser à la commune une redevance annuelle calculée selon la longueur des réseaux.

Montant de la redevance annuelle

	Tarifs en €	Longueur en KM	Redevance annuelle en €
Artères aériennes	40.00	15.854	634.16 €
Artères souterraines	30.00	45.739	1 372.17 €
Emprise au sol en m2	20.00	0.5	10.00 €
TOTAL REDEVANCE			2 016.33 €

Chaque année un coefficient d'actualisation est appliqué :

	Redevance 2025 en €
TOTAL REDEVANCE	2 016.33 €
Coefficient d'actualisation	1.62182
Redevance RODP à percevoir	3 270.12 €

Le conseil municipal décide de solliciter auprès d'Orange la perception de cette redevance pour l'année 2025 pour un montant total de 3 270.12 € et autorise Monsieur le Maire à émettre le titre correspondant.

ADOpte A L'UNANIMITE

19.Remboursement ALSH Avril 2025 et juillet 2025

Une famille a payé les droits d'inscription à l'ALSH d'avril 2025 et demande l'annulation de l'inscription pour son enfant. La demande d'annulation ayant été faite dans les délais impartis, le conseil municipal décide de rembourser les droits d'inscription dont le montant s'élève à 34 € 45.

Quatre autres familles ont payé un acompte sur les droits d'inscription à l'ALSH de juillet et demandent l'annulation pour leur enfant. Les demandes d'annulation ayant été faites dans les délais impartis, le conseil municipal décide de rembourser les acomptes versés par les familles dont les montants s'élèvent à 42,67 €, 82,32 €, 71,12 €

ADOpte A L'UNANIMITE

20. Remboursement location de salle communale

Deux administrés ont payé le 1^{er} acompte pour une location de salle et demandent l'annulation de leur réservation.

Les demandes d'annulation ayant été faites dans les délais impartis, le conseil municipal décide de rembourser les acomptes versés par les administrés dont les montants s'élèvent à 189 € et 91 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

21. Remboursement des frais d'inscription à la restauration scolaire

Une famille avait payé des droits d'inscription à la restauration scolaire. Pour raison personnelle, le père de l'enfant demande le remboursement des repas, le conseil municipal décide de le rembourser pour un montant de 60 € 16.

ADOpte A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

22. Activité accessoire de la directrice de l'école de musique

Le conseil municipal décide de reconduire l'activité accessoire de la directrice de l'école de musique du 1^{er} septembre 2025 au 31 juillet 2026 au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon de 4h à 8h hebdomadaires selon les besoins

ADOpte A L'UNANIMITE

23. Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents à compter du 1^{er} septembre (professeurs de l'école de musique)

Les emplois pour besoins occasionnels occupés par des agents non titulaires doivent être créés par délibération.

Le conseil municipal décide d'ouvrir les postes suivants pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 30 juin 2026, pour des professeurs de l'école de musique :

- ↳ 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à 5 h 00 hebdomadaires maximum
- ↳ 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à 3 h 00 hebdomadaires maximum
- ↳ 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à 5 h 00 hebdomadaires maximum
- ↳ 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à 7 h 00 hebdomadaires maximum
- ↳ 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à 6 h 00 hebdomadaires maximum

ADOpte A L'UNANIMITE

24.Création d'emplois permanents pour accroissement temporaire d'activité (période estivale)

Le conseil municipal décide de créer 3 postes pour accroissement temporaire d'activité pour l'entretien des locaux durant les vacances d'été :

- ✓ 1 CDD du 7 au 31 juillet 2025 – 18.20 H hebdomadaire
- ✓ 1 CDD du 7 au 31 juillet 2025 – 12.60 H hebdomadaire
- ✓ 1 CDD du 1^{er} au 14 août 2025 – 25.50 H hebdomadaire

ADOpte A L'UNANIMITE

25.Créations de postes d'agents contractuels (pour la rentrée de septembre 2025)

Vu les besoins de services, après avoir délibéré, le conseil municipal approuve la création des postes suivants à compter du 1^{er} septembre :

- ✓ Grade d'adjoint technique – emploi permanent :
 - 1 poste à temps non complet 18 h 50 hebdomadaire
 - 1 poste à temps non complet 27 h 35 hebdomadaire
 - 3 postes à temps non complet 20 h 00 hebdomadaire
- ✓ Grade d'adjoint d'animation – emploi permanent :
 - 1 poste à temps non complet 20h 00 hebdomadaire
 - 1 poste à temps non complet 25 h 25 hebdomadaire
- ✓ Grade d'adjoint d'animation – Accroissement temporaire d'activité
 - 3 postes à temps non complet 7 h 10 hebdomadaire

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

ADOpte A L'UNANIMITE

26.Créations de postes pour les avancements de grade 2025

Des agents communaux sont proposés à l'avancement de grade.

Le Conseil municipal décide de créer les postes correspondants au tableau des emplois et de supprimer les postes d'origine à la date de la nomination soit le 1^{er} juillet 2025.

Création au 1/07/2025	Suppression au 1/07/2025
• 1 poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet • 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet • 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à Temps complet	• 1 poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet • 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet • 1 poste d'adjoint technique

ADOpte A L'UNANIMITE

INSTITUTIONS

27. Convention de partenariat pour la mise en œuvre des dispositifs d'achats socialement responsables dans la commande publique avec Cœur d'Ostrevent Agglo

A.DUPILET expose que, depuis quelques années, Cœur d'Ostrevent Agglo a mis en place un dispositif de gestion des clauses sociales d'insertion. Elle accompagne les maîtres d'ouvrages et les entreprises engagées dans la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion.

Ce dispositif géré par le service Emploi Formation Insertion est un levier essentiel pour l'insertion et l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. C'est dans ce cadre que plusieurs dizaines de Fenainois ont travaillé sur les chantiers de la médiathèque et de la réhabilitation des cités minières. Plusieurs ont décroché des CDI.

Ce dispositif est animé par le Service Emploi Formation Insertion.

Le recours aux clauses sociales d'insertion et aux marchés réservés dans la commande publique sont des leviers essentiels pour l'insertion et l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Ces dispositifs favorables à l'insertion sociale et professionnelle sont encadrés actuellement par les dispositions des articles L 2112-2, L2113-12 et L2113-13 du code de la commande publique.

Soucieuse de s'inscrire dans une stratégie d'achat socialement responsables, la commune a souhaité s'engager dans la mise en œuvre de ces dispositifs.

Cœur d'Ostrevent Agglo, désireuse d'accompagner les maîtres d'ouvrages et les entreprises engagées dans la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion, a mis en place un dispositif de gestion des clauses sociales d'insertion.

Ce partenariat est formalisé par une convention qui a pour objet de définir les conditions opérationnelles de la coopération entre la commune et Cœur d'Ostrevent Agglo visant à faciliter le recours aux dispositifs d'achats socialement responsables dans la passation des marchés liés à la réalisation des opérations de la commune et ainsi favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation d'exclusion professionnelle.

En acceptant de gérer les clauses sociales des marchés de la commune, Cœur d'Ostrevent Agglo entend faciliter la démarche des entreprises attributaires de contrats dits « clausés ».

La commune pourra en effet bénéficier des services du facilitateur de Cœur d'Ostrevent. Par ailleurs l'intervention du facilitateur sur ces marchés est de nature, grâce à la mutualisation des heures dues par les entreprises, à favoriser la création d'emplois pérennes au profit des salariés en insertion sur le territoire.

Le conseil municipal :

- Approuve la convention de partenariat pour la mise en œuvre des dispositifs d'achats socialement responsables dans la commande publique avec Cœur d'Ostrevent Agglo
- Autorise monsieur le maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

28.Recomposition du conseil communautaire de Cœur d'Ostrevent Agglo pour la mandature 2026-2032

A.DUPILET expose que la composition des Conseils Communautaires sera revue en 2026 après les élections municipales et pour cela il y aura un arrêté préfectoral au plus tard le 31 octobre 2025 et chaque conseil communautaire actuel doit décider : on en a soit 47 mais en fait 41 car nous avons plusieurs petites communes qui, alors, n'auraient pas de représentants.

En 2014 un accord local a été voté pour 58 sièges, nous en avons la possibilité à condition de ne pas dépasser 25 % des 47.

Cœur d'Ostrevent Agglo propose de reconduire cette option, pour cela il faut qu'elle soit validée par au moins la moitié des communes regroupant les 2/3 de la population totale ou par les 2/3 des conseils regroupant la moitié de la population.

Deux possibilités sont offertes aux communes membres de Cœur d'Ostrevent Agglo :

- Soit de décider d'un accord local conclu au plus tard le 31 août 2025 suivant des conditions de majorité spécifiques.
Cette adoption de l'accord local doit intervenir par délibération concordantes des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée suivantes : cet accord doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les 2/3 de la population totale de l'EPCI ou par les 2/3 des conseils municipaux regroupant la moitié de cette même population totale.
- Soit ne pas avoir recours à un accord local. Dans ce cas, selon la procédure légale, le Préfet fixera à 47 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté d'Agglo.

Afin de préparer le renouvellement du conseil communautaire de Cœur d'Ostrevent Agglo, le conseil municipal :

- Valide l'accord local basé sur un Conseil Communautaire de 58 sièges dont 4 sièges pour la commune de Fenain.
- Autorise monsieur le maire à notifier la délibération au Président de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent
- Autorise monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

29. Convention d'adhésion aux missions optionnelles proposées aux collectivités affiliées au CDG 59 – Mise à disposition de personnel pour une mission d'archivage.

Les centres de gestion peuvent assurer des missions d'archivage pour le compte des collectivités territoriales.

Pour une meilleure organisation du service des archives et dans le respect des conditions de conservation des documents, le CDG 59 peut intervenir au choix de la collectivité sur tout ou partie des missions suivantes :

- Tri, élimination, classement, inventaire et indexation des archives selon la réglementation en vigueur,
- Rédaction et fourniture d'un inventaire et d'index,
- Sensibilisation du personnel aux techniques de gestion des archives,
- Etudes diverses portant sur les archives (circuits d'archivage, conditions de conservation...)

La commune dispose d'une salle dédiée aux archives. Cet espace est saturé et de nombreuses archives sont présentes dans les bureaux.

La commune a déjà fait appel au CDG 59 en 2009 pour un traitement des archives. Une archiviste itinérante est intervenue entre 2011 et 2012.

La commune soucieuse d'une bonne gestion de ses archives et de son patrimoine local a sollicité le centre de gestion afin de faire un bilan de la situation documentaire et se voir proposer des solutions adaptées. L'estimation financière pour la prise en charge totale des archives s'élève à 16 536 € TTC

Le conseil municipal :

- Approuve la convention d'adhésion aux missions optionnelles proposées par le CDG59 pour la mise à disposition de personnel pour une mission d'archivage.
- Autorise monsieur le maire à signer la convention, l'estimation financière relative à la prise en charge des archives ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

AMENAGEMENT –URBANISME

30. Projet d'aménagement du presbytère : Dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et d'enquête parcellaire en vue d'expropriation

Dans le cadre du projet d'aménagement du Clos du presbytère, l'Etablissement Public Foncier (EPF) nous a transmis le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et d'enquête parcellaire en vue d'expropriation). Une synthèse sera présentée au conseil municipal.

D.GAMBIEZ développe le sujet : par délibération n° 2024-029 du 12 avril 2024, le conseil a délibéré à l'unanimité pour l'engagement d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique en vue de permettre la réalisation du projet d'aménagement d'un lotissement sur le site de l'ancien presbytère et de la menuiserie Poteaux

Par délibération n° 2024-081 du 13 décembre 2024, le conseil a délibéré à l'unanimité sur le contenu du dossier d'enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire

Aujourd'hui, il s'agit de délibérer sur ce même dossier d'enquête qui comporte quelques éléments complémentaires relatifs au cadre réglementaire et administratif de l'enquête en faisant référence à différents articles qui régissent l'enquête publique et l'enquête parcellaire et notamment l'article L1 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique. On y trouve, notamment, une présentation de la commune, les contextes et enjeux de l'opération avec plus de détails sur l'urbanisation et l'évolution de la population de la commune depuis 1968 ainsi que sur la dynamique du marché immobilier depuis 2014

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le contenu de la notice explicative du projet et la nécessité de recourir à l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation des travaux

Le conseil municipal approuve le contenu de la notice explicative du projet et la nécessité de recourir à l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation des travaux.

ABSTENTION 1 (J.MONCEAU)

POUR 20

31 Maisons et Cités : approbation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage – rue Taffin

A.DUPILET développe ce sujet. Dans le cadre de la rénovation de la cité Agache, le bailleur Maisons et Cités avait constaté que la totalité des 10 maisons de la rue Taffin présentaient de désordres trop importants financièrement et avait préféré procéder à leur démolition. La démolition avait été réalisée en 2022-2023. A l'époque, le bailleur avait été invité à réfléchir au devenir de cette rue puisqu'elle comportait encore 4 maisons de particuliers propriétaires.

Maisons et Cités a entrepris des études en interne et, après plusieurs scénarios se sont arrêtés sur la réalisation de 7 lots libres de constructeur et d'un macrolot pour la future construction d'un cabinet médical Filiéris. Le cabinet accueillerait 3 médecins donc un de plus qu'actuellement et un cabinet infirmier. Les parcelles feraient de 400 à 500m².

Il faut viabiliser ces lots et réhabiliter la voirie. Le montant du chantier est estimé à 419 750 € HT et Maisons et Cités souhaiterait bénéficier de subventions dans le cadre de l'ERBM comme la ville en a bénéficié.

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue Taffin, le conseil municipal approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

ADOpte A L'UNANIMITE

32.Sollicitation du dispositif ERBM - rue Taffin

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue Taffin, le conseil municipal autorise monsieur le maire à solliciter les subventions au titre du dispositif ERBM et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le bilan mensuel des délits :

mars : 1 vol à la roulotte – 1 cambriolage – 2 dégradations de biens privés et publics - 1 coups et blessures. Au cours du mois, il y a eu 14 contrôles routiers et 21 verbalisations

avril : 2 vols automobiles – 2 cambriolages – 3 dégradations de biens privés – 3 contrôles routiers qui ont donné lieu à 6 verbalisations dont une conduite sous emprise de produits stupéfiants.

A l'intention des nouveaux élus, E.MOREAU complète cette information : tous les deux ou trois mois, des élus, l'ASVP et des habitants rencontrent les services de police pour faire le point sur les troubles à la tranquillité publique et cherchent des solutions.

A ce jour, T.MARTIN, ASVP, a dressé 50 contraventions pour stationnement illégal.

D.GAMBIEZ souhaite faire une déclaration

« Je voudrais pousser un coup de gueule contre Alain Hoppe ainsi que son nègre et marionnettiste qui tire les ficelles. Ceux-ci se répandent sur les réseaux sociaux en propos mensongers, fallacieux qui démontrent leur méconnaissance totale du fonctionnement d'une collectivité et des opérations réalisées ou en cours

Tout d'abord les vide-greniers, sujet qui me tient à cœur car je suis aux côtés des responsables bénévoles de celui organisé rues Casanova et du Marais

Je cite : « pourquoi toujours dans la même rue, il y a d'autres quartiers, ça serait bien d'alterner. Les autres rues, elles peuvent ? C'est à la commune d'imposer son calendrier et ses choix »

Tous les vide-greniers organisés sur le territoire le sont à l'initiative d'associations et aucune n'est portée par la ville qui leur apporte son soutien avec la mise à disposition de matériel

Libre à vous d'en organiser dans vos quartiers mais le « Y-a qu'à » ne suffit pas, il faut des bras et de l'investissement. Vous pouvez vous rapprocher d'un de vos voisins de gauche qui en organise un toujours dans le même quartier.

Pour rappel, l'intégralité des frais d'inscription est reversée en colis alimentaire donnés aux bénéficiaires des Restos du Cœur juste avant Noël, geste très apprécié

Autre sujet que je cite également : « Y-a-t'il un adjoint aux travaux ? Première nouvelle. Quand je vois les routes, il doit pas y avoir de travaux

L'adjoint aux travaux existe-il vraiment ou est-ce juste une légende racontée aux enfants pour les endormir

Je pense que l'adjoint aux travaux, c'est celui qui peut te parler d'un lampadaire pendant 45' et te faire rire avec une canalisation bouchée »

Ces propos tenus par ces 2 personnages frustrés, vils ressortent d'une certaine pathologie et qu'ils devraient consulter

Il faut être d'une mauvaise foi évidente pour ne pas se rendre compte de la masse de travaux initiés par l'équipe municipale depuis 2014 avec une opposition qui a toujours voté contre le budget sauf cette année

Vous évoquez l'état des routes. Effectivement, elles vieillissent et font l'objet de réparations lorsque cela devient nécessaire car refaire complètement une chaussée avec les travaux de borduration ainsi que les trottoirs, cela coûte très cher

A titre d'exemple, refaire la rue Cachin nécessiterait des dépenses de l'ordre de 1,5M€

Au fait, pouvez-vous me dire quel est le budget primitif 2025 en investissement ?????

Il est de 2,88M€. Si vous souhaitez faire une voirie par année et pouvoir répondre aux autres dépenses d'investissement, il faut obligatoirement emprunter et qui dit emprunt dit remboursement du capital et des intérêts, capital qui vient grever le budget investissement

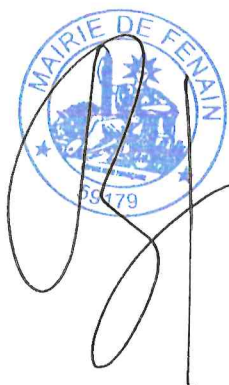
Si vous ne connaissez pas le budget primitif investissement 2025, vous devez ignorer celui du fonctionnement qui s'élève à 6,06M€ dont près de la moitié en frais de personnel, sujet qui pourra faire l'objet d'un autre coup de gueule car on ne peut pas faire, ce soir, l'inventaire de toutes vos promesses plus délirantes les unes que les autres car non assises sur de vraies bases financières. »

C.LE VELY estime grossière l'appellation « nègre marionnettiste » qui pourrait donner lieu à des poursuites.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h14

**Les prochaines réunions de conseil municipal se tiendront
les 12 septembre et 28 novembre 2025.**

Fabien BOURIEZ
Maire de Fenain

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE FENAIN'. The stamp features a central emblem with a star and the number '59179' at the bottom. A black ink signature is written over the stamp.

Alain GOURMAUD
Secrétaire de séance

A black ink signature of Alain Gourmaud, written in a cursive style.